



RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Quelle prévention en matière de
consommation de drogues ? (24_INT_162)

Rappel de l'intervention parlementaire

Si les jeunes sont sensibilisés à la consommation de tabac, la prévention en matière de consommation de drogues ne semble aujourd'hui pas être une priorité dans la politique des 4 piliers. S'il ne fait pas de doute que la consommation de drogues dures présente des risques majeurs pour la santé, la consommation de drogues douces comporte également des risques sur la santé physique, mentale et sociale. Certaines études suggèrent que la consommation de cannabis peut exacerber des symptômes d'anxiété et de dépression. Par ailleurs, une consommation régulière et à forte dose, surtout chez les jeunes, est associée à un risque accru de développer des troubles psychotiques, y compris la schizophrénie.

Il est donc essentiel que les jeunes soient sensibilisés aux risques de la consommation de drogues et que celle-ci ne soit pas banalisée.

Nous avons donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Quelles sont les principales initiatives de prévention actuellement mises en place dans le canton de Vaud pour lutter contre la consommation de drogues ?*
- 2. Quelles actions concrètes le Conseil d'Etat prévoit-il de mener pour renforcer la sensibilisation des jeunes sur les dangers liés à la consommation de drogues ?*
- 3. Quelles mesures envisage le Conseil d'Etat pour soutenir les familles touchées par la problématique de la consommation de drogues et leur fournir des ressources adéquates ?*
- 4. Quelles sont les perspectives du Conseil d'Etat pour développer de nouvelles initiatives en matière de prévention de la consommation de drogues dans les prochaines années ?*

D'avance nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Au cours des dix dernières années, le marché de stupéfiants a connu d'importantes évolutions sous-tendues au niveau mondial par des facteurs géopolitiques, économiques, technologiques et sociétaux. Le marché s'est fortement diversifié et l'accessibilité aux produits a augmenté grâce à internet, aux réseaux sociaux et à des procédés logistiques toujours plus sophistiqués. En Europe et en Suisse, le prix de la cocaïne s'est effondré. Son usage s'est répandu dans la société ainsi que celui d'autres substances psychoactives (drogues de synthèse, médicaments non prescrits). La polyconsommation progresse parmi les consommateurs de stupéfiants de même que les modes de consommation.

Pour répondre à ces défis, la prévention doit s'adapter et s'intégrer dans une approche globale de l'addiction, qui comprend des mesures de sensibilisation, d'information, de prévention et de promotion de la santé, associées, si indiquées, à des mesures de réduction des risques, voire à une prise en charge addictologique.

La prévention doit pouvoir se décliner de manière différenciée selon l'âge et l'environnement (scolaire, festif, professionnel) ainsi que l'expérience des destinataires, afin de la rendre la plus pertinente et efficace possible. Conscient de ces défis, le Conseil d'Etat mène une politique de prévention fondée sur les preuves, adaptée aux contextes dans lesquels elle se déploie, et à l'écoute des besoins des publics concernés.

1. Quelles sont les principales initiatives de prévention actuellement mises en place dans le Canton de Vaud pour lutter contre la consommation de drogues ?

La politique de prévention du Conseil d'Etat se déploie selon deux axes. Le premier consiste dans la prévention universelle, soit des actions de sensibilisation, de prévention et d'information destinée principalement aux préadolescents, adolescents et jeunes adultes dans le contexte scolaire. Le deuxième axe consiste dans le repérage et l'intervention précoce des jeunes ayant déjà des conduites addictives ou qui sont à risque d'en développer. Les divers types de prévention se déploient dans différents contextes, à différents moments de la vie. Plus le public-cible est âgé, plus les objectifs de prévention tiennent compte de leur expérience et de leur possible exposition aux produits psychotropes. La prévention se déploie également auprès de consommateurs et consommatrices dans un contexte de réduction des risques. Au cours des 15 dernières années, différents programmes cantonaux et initiatives ont été mis en place.

Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire – Depuis 2006, en étroite collaboration avec le DSAS et en partenariat avec plusieurs acteurs du domaine dont le programme DEPART, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) est chargée de la mise en œuvre de cette politique publique validée par le Grand Conseil en décembre 2022. Ce programme de prévention vise à prévenir les conduites addictives chez les élèves, y compris les addictions comportementales comme les jeux de hasard et d'argent.

Quatre axes constituent la base de ce programme : la prévention universelle, le repérage et l'intervention précoce, la formation des adultes dans les établissements scolaires et l'orientation et la prise en charge des jeunes consommateurs.

Pour la prévention universelle, à savoir des interventions directement dans les classes, qui touchent tous les élèves les partenaires du programme sont la Fondation Addiction Action communautaire Travail social (AACTS), le centre d'aide et de prévention de la Fondation du Levant (CAP Levant), la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Unisanté (notamment pour la prévention relative au tabac) et le Centre du jeu excessif (CJE) du CHUV. En 2024, et uniquement pour les prestations concernant les addictions avec substances, les interventions ont touché 4500 élèves sur tout le canton.

La démarche d'intervention précoce (IP) a pour but de reconnaître le plus précocement possible les premiers signes et indicateurs de problème, de clarifier le besoin d'agir afin de trouver des mesures adaptées et de soutenir les personnes concernées. Il s'agit de reconnaître, parmi l'ensemble des jeunes, celui ou celle qui laisserait transparaître des signes de consommations ou de comportements à risque. La mise en place d'un dispositif de repérage est proposée aux établissements scolaires en fonction de

leurs ressources et des projets à mettre en place. Les établissements intéressés vont définir quelle est la démarche d'accompagnement des élèves en situation de vulnérabilité qu'ils vont privilégier.

Pour la formation des adultes dans les établissements scolaires, il s'agit principalement d'une formation d'une journée sur la thématique « adolescence et conduites addictives » qui est animée conjointement par le Programme DEPART et l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, destinée aux personnes ressources des établissements scolaires et de formation depuis septembre 2018. À fin 2024, 90% des établissements du secondaire I et du secondaire II ont été formés une première fois et 18% ont suivi une deuxième session.

Le programme Night Life Vaud – Hébergé et coordonné par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), ce programme a été lancé en 2016 et a pour but de déployer des actions de prévention et de réduction des risques dans différents contextes festifs (festivals, clubs, rave parties). Il traite de différentes thématiques au premier rang desquelles figurent la consommation d'alcool et/ou de substances illégales ainsi que des questions de santé sexuelle grâce à la collaboration de la Fondation PROFA.

En 2024, 51 actions NightLife Vaud ont été déployées dans 25 événements ayant lieu sur le canton de Vaud. Le nombre d'actions augmente chaque année depuis le démarrage du projet en 2016.

Les intervenants estiment avoir eu contact avec 6645 personnes. Les interventions ont autant eu lieu dans des grandes manifestations que dans des petits festivals. La présence importante du programme NightLife Vaud dans la vie festive du canton permet également d'évoluer au fil des actualités (ex : thématique de la soumission chimique).

Ailleurs dans le canton, différentes initiatives sont menées auprès des jeunes dans des contextes festifs : « Health Angels » dans la région Nord, J-Ouest Travail social de proximité de l'Ouest Lausannois, avec le soutien d'Unisanté.

Programme DEPART – Il apporte un regard spécialisé et pluridisciplinaire (médico-social) dans la prévention des addictions chez les jeunes et vise à renforcer les dispositifs existants en offrant un soutien spécifique adapté aux adolescents de 12 à 20 ans, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels des secteurs éducatif, social, médical, psychologique, judiciaire, et scolaire. Intégré dans le Service universitaire de psychiatrie de l'adolescent (SUPEA) du CHUV, il assure également la prise en charge des jeunes consommateurs de substances qui sont adressés par les parents ou par d'autres professionnels.

En 2024, le programme a accueilli 128 demandes de soutien en lien avec des abus de substances, principalement le cannabis. Les demandes en lien avec des produits telles que la cocaïne ou la kétamine deviennent de moins en moins rares. Les jeunes sont principalement orientés par leurs parents (souvent sur conseil de l'infirmière scolaire) ou par le réseau éducatif et social. Environ 14% des demandes proviennent des jeunes eux-mêmes. Les jeunes de plus de 20 ans peuvent s'adresser au Centre d'aide et de prévention (CAP Levant) qui propose des suivis addictologiques à des jeunes en difficulté (JAD).

Plateforme cantonale « Repérage et intervention précoce en matière d'addiction » – Dans le cadre de l'application de l'article 3c de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), le Conseil d'Etat a institué cette plateforme dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques et de coordonner les efforts entre les divers secteurs professionnels impliqués dans le repérage et l'intervention précoce auprès des jeunes présentant des conduites addictives. Elle réunit les principaux acteurs des domaines de la santé, de l'éducation, du social, de la protection de la jeunesse, de la justice, de la police, afin de favoriser une approche intégrée et efficace de la prévention des addictions.

Cette plateforme a participé à la conception d'un **guide cantonal « Repérage et intervention précoce en matière d'addictions chez les jeunes »**. Au travers de ce guide, l'Office du Médecin cantonal (OMC) et ses partenaires souhaitent fournir aux personnes de terrain des outils et recommandations adaptés à l'accompagnement, à l'orientation et à la prise en charge des jeunes. En plus d'informations sur les enjeux de la consommation chez les jeunes, ce guide liste les facteurs de risque et de protection face au développement d'une addiction, détaille les modalités de collaboration et les rôles des différents intervenants dans l'accompagnement des jeunes. Enfin, il précise le cadre légal et réglementaire et recense les formations et structures spécialisées du canton. Ce guide est destiné aux professionnels

en contact avec de jeunes publics jusqu'à 20 ans : les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux de proximité, les éducateurs, les personnes ressources des établissements scolaires, les moniteurs, etc.

Prévention intégrée dans le drug checking – Mis en place dans le cadre du plan d'action du Conseil d'Etat contre le trafic et la consommation de stupéfiants, le drug checking donne non seulement la possibilité aux consommateurs de stupéfiants de mieux connaître les produits qu'ils consomment, leurs effets et les dangers associés, mais aussi de parler de leur consommation avec des professionnels de l'addiction. Pour de nombreux utilisateurs et utilisatrices, le drug checking constitue d'ailleurs le premier contact avec des spécialistes, ce qui crée de nouvelles opportunités pour transmettre des messages de prévention plus personnalisés et d'orienter les personnes en difficultés avec leur consommation vers une prise en charge adaptée dans le réseau addictologique vaudois.

En 2024, 24 actions ont été menées dans 10 festivals différents. Le dispositif de drug checking est toujours lié à un stand NightLife Vaud qui fonctionne comme première ligne d'accueil pour tous les festivaliers. Dans le cadre du drug checking en milieu festif, 173 entretiens de réduction des risques ont été menés auprès de 281 personnes, dans 80% des cas de genre masculin. La moyenne d'âge est de 32 ans : 14% des utilisateurs ont entre 20 et 24 ans, et 30% ont entre 25 et 29 ans.

Outre la présence dans les festivals, le drug checking a organisé 48 permanences en 2024 et conduit 368 entretiens de réduction des risques de 416 personnes, dans 78% des cas de genre masculin. La moyenne d'âge est de 37 ans : 15% des utilisateurs ont entre 20 et 24 ans, et 16% ont entre 25 et 29 ans.

Matériel de prévention – Le Canton de Vaud soutient la production de matériel de prévention à destination de la population ou des professionnels, via une contribution financière à la Fondation Addiction suisse. Les pages Addiction de l'Etat de Vaud ont été complètement actualisées et augmentées sous la forme d'un portail à l'attention du public et des professionnels : www.vd.ch/addictions.

Alertes spécifiques – Face à l'augmentation de la consommation de kétamine, constatée chez des adolescents et des jeunes adultes, l'OMC a écrit à l'ensemble des médecins de premier recours afin de les informer et les sensibiliser quant aux effets somatiques d'un mésusage, souvent à l'origine de consultations médicales (douleurs abdominales, atteintes à la vessie). Des flyers ont également été transmis aux publics potentiellement concernés dans le cadre du programme Night Life et du drug checking afin de les alerter sur les conséquences potentiellement irréversibles d'une consommation abusive.

2. Quelles actions concrètes le Conseil d'Etat prévoit-il de mener pour renforcer la sensibilisation des jeunes sur les dangers liés à la consommation de drogues ?

Comme en témoigne l'énumération des programmes ci-dessus, les jeunes constituent le public-cible prioritaire de la politique de prévention du Conseil d'Etat et le restera à l'avenir. Le Conseil d'Etat compte maintenir les programmes déjà en place en les adaptant, le cas échéant en fonction de l'évolution de la situation.

A court et moyen terme, le Conseil d'Etat envisage de mobiliser les professionnels travaillant avec les jeunes de manière à améliorer la portée des programmes déjà mis en place, en particulier en ce qui concerne le repérage et l'intervention précoce.

Pour ce faire, les membres de la plateforme cantonale susmentionnée œuvreront à la promotion du guide cantonal auprès des professionnels de leur champ d'action respectif (éducation, travail social, soin, justice et police).

Avec l'appui de l'OMC, la plateforme prépare également l'organisation d'une demi-journée dédiée à la problématique des conduites addictives chez les jeunes à l'attention des professionnels des différents domaines d'intérêt. Ce rendez-vous, que le Conseil d'Etat souhaite annuel, aura pour but de permettre aux professionnels concernés de mieux connaître le champ des addictions, les problématiques associées et d'intervenir plus tôt et plus efficacement auprès des jeunes. Cette journée annuelle

complètera utilement les mesures de formation continue déjà proposée par le Programme DEPART tout en sensibilisant les professionnels sur leur rôle en matière de prévention.

3. Quelles mesures envisage le Conseil d'État pour soutenir les familles touchées par la problématique de la consommation de drogues et leur fournir des ressources adéquates ?

Comme le Conseil d'Etat l'a déjà expliqué dans sa réponse à l'interpellation de Madame la députée Elodie Lopez¹, différentes consultations visant à apporter un soutien aux proches des personnes en situation d'addiction sont mises à disposition dans le canton. Ces services sont proposés dans la plupart des institutions spécialisées, parmi lesquelles le Service de médecine des addictions du CHUV (SMA), la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la Fondation du Levant (CAP), le programme DEPART et la Croix-bleue vaudoise.

L'accompagnement des proches s'y déroule en entretien individuel ou en groupe avec pour objectifs principaux l'amélioration de leur relation avec la personne consommatrice et la prise en compte de leur propre situation (fatigue, détresse, besoins de soutien). Des services de conseil, de soutien, ainsi que des prestations en ligne sont également disponibles, offrant des informations pratiques, une écoute attentive et permettant aux proches de partager leurs expériences. Outre le fait de répondre à la demande des proches, ces prises en charge peuvent indirectement avoir un impact positif sur la personne souffrant d'addiction.

A noter qu'Addiction Suisse publie du matériel d'information pour les parents d'adolescents de 12 à 16 ans. Ces lettres abordent des situations de la vie quotidienne et guident les parents sur les attitudes à adopter pour protéger au mieux leurs enfants des problèmes liés à la consommation de substance.

4. Quelles sont les perspectives du Conseil d'État pour développer de nouvelles initiatives en matière de prévention de la consommation de drogues dans les prochaines années ?

La prévention des addictions restera un sujet majeur de santé publique au cours des prochaines années.

Les efforts de prévention à différents niveaux devront être maintenus et adaptés. Pour ce faire, le Conseil d'Etat prévoit de :

- Contribuer à réduire l'offre de substances addictogènes ciblant la population jeune.
- Maintenir et développer, là où c'est nécessaire, les actions de prévention universelle et indiquée (repérage et intervention précoce).
- Poursuivre la formation et la sensibilisation des professionnels travaillant avec des jeunes afin de faciliter l'orientation et la prise en charge des jeunes à risque de développer des conduites addictives.
- Abaisser le seuil d'accès au programme DEPART en favorisant la mobilité des équipes.
- Maintenir et développer les outils de surveillance du marché des stupéfiants et des comportements au moyens d'études quantitatives et qualitatives dans le but de détecter de nouveaux produits stupéfiants, de cibler les interventions et d'en adapter les contenus.
- Anticiper les effets possibles d'une éventuelle réglementation de la vente de cannabis sur les programmes actuels de prévention et de réduction de risques.

¹ Interpellation – 24_INT_53 – Elodie Lopez et consorts au nom du groupe EP – Consommation de substances illicites dans l'espace public, mesures socio-sanitaires cantonales et soutien aux communes : point de situation ?

Conclusion

La prévention de la consommation de drogues demeure une priorité pour le Conseil d'État qui continue d'adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des comportements et des besoins des jeunes. Au moyen d'une approche diversifiée et intégrée, la politique de prévention vise non seulement à sensibiliser les jeunes aux dangers des drogues, mais aussi à intervenir tôt en cas de risques de dépendance, en impliquant les professionnels de la santé, de l'éducation et du secteur social. Les actions concrètes menées à travers des programmes variés, tels que ceux en milieu scolaire et festif, ou dans le cadre de la prise en charge précoce, témoignent de l'engagement constant du Canton pour protéger la santé publique et soutenir les familles touchées par cette problématique. Les mesures prévues pour l'avenir visent à renforcer l'efficacité des interventions, à mieux former les professionnels, et à anticiper les défis posés par l'évolution du marché des stupéfiants. La collaboration entre les différents acteurs et la prise en compte des spécificités des jeunes permettront ainsi de continuer à construire un environnement protecteur face aux dangers liés à la consommation de drogues.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 février 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni